



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 12 juin 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	56

Date de convocation

6 juin 2024

**Rivières – GEMAPI –
Lancement du marché de
travaux de réparation des
dégâts de crues sur la
Bouterne, le Croze, la
Tuillière et le Gaizard**

**N° de la délibération
2024-304**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 12 juin 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORiot, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques Pochon, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que suite aux crues de l'automne 2023, quatre cours d'eau du territoire d'ARCHE Agglo ont subi des dégâts significatifs, menaçant la stabilité de leur lit et des zones environnantes ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de réparation des dégâts d'orage sur les 4 cours d'eau à savoir la Bouterne, le Croze, la Tuillière et le Gaizard ;

Considérant qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau Hydrétudes pour vérifier le dimensionnement des aménagements, préparer les pièces pour la consultation des entreprises et suivre la réalisation des travaux ;

Considérant l'estimation des travaux d'un montant de 420 327 € HT (tous les lots) sur la base des études de projet réalisées par Hydrétudes, il convient de lancer un marché de travaux selon une procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique ;

Il est proposé de conclure un contrat avec les caractéristiques substantielles suivantes :

- La consultation a pour objet la réalisation de travaux pour la réparation de dégâts de crues sur la Bouterne, le Croze, la Tuillière et le Gaizard afin :
 - D'améliorer les conditions d'écoulement des eaux en période de crue ;
 - D'améliorer la stabilité des berges ;
 - D'assurer la sécurité du public.

- Le marché est composé de 4 lots géographiques indépendants pour permettre la réalisation des travaux de manière simultanée et avant la période automnale :
 - LOT 1 : Travaux pour la réparation de dégâts de crues sur la Bouterne
 - LOT 2 : Travaux pour la réparation de dégâts de crues sur le Crozes à Crozes Hermitage
 - LOT 3 : Travaux pour la réparation de dégâts de crues sur le Gaizard à Vion
 - LOT 4 : Travaux pour la réparation de dégâts de crues sur la Tuillière à Saint Jean de Muzols

- Le marché débutera à compter de sa notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement des travaux. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois.

Il est proposé les critères de jugement des offres suivants :

- 40 points pour le prix
- 60 points pour la valeur technique

Vu l'avis favorable du bureau du 30 mai 2024 ;

Considérant l'avis du bureau du 30 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation selon une procédure adaptée,
- **AUTORISE** le Président à signer le futur marché, les avenants nécessaires à son exécution ainsi que tout document afférent à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des divers organismes pour les études et travaux,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 juin 2024.